



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE et DISCIPLINE

CONFIGURATION REGLEMENTAIRE
Réunion restreinte du mardi 12 octobre 2021

PROCES VERBAL

Nombre de Membres : Etaient présents : André CAUMONT, Albert GUESNON, Jean GUYONNET,
- En exercice : 05 Christian MOTTELAY, Christian VANTHUYNE.
- Présents : 05

Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission sportive décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel pour les sanctions concernant l'ensemble des dispositions prises ci-dessous.

Match 24076649 : ST VIGOR LE GRAND AS 2 – BRETTEVILLE 1 - Départemental 2. U 15/1 Groupe A du 09/10/2021

Match non joué.

La Commission
Considérant les divers courriers relatant les divers changements occasionnant des confusions.
Par ces motifs et statuant par défaut

Décide de rejouer la rencontre à une date définie par la Commission Compétitions.

Transmet le dossier à la Commission Compétitions.

Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.

Match 24076750 : DIVES CABOURG FB SU 2 – FALAISE ESCF 2 - Départemental 2. U 15/1 Groupe C du 09/10/2021

Match non joué.

La Commission
Considérant les divers courriers relatant les divers changements occasionnant des confusions.
Par ces motifs et statuant par défaut

Décide de rejouer la rencontre à une date définie par la Commission Compétitions.

Transmet le dossier à la Commission Compétitions.

Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON